TITRE :	Protection de l'habitat pour les pêches des Premières Nations
OBJET :	Pêches
PROPOSEUR(E) :	Byron Louis, bande indienne d'Okanagan, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Ken Malloway, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Kwaw Kwaw Apilt, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée; 1 voix contre; 3 abstentions

ATTENDU QUE :

A. Par voie de modifications à la *Loi sur les pêches,* la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur la protection des eaux navigables,* le gouvernement du Canada a unilatéralement transféré ses pouvoirs et ses mandats ayant trait à la protection de l'habitat des poissons et des eaux dans lesquelles ils vivent.

B. Un habitat des poissons sain est essentiel pour que les Premières Nations continuent de jouir de leur droit de pêcher et de récolter des poissons.

C. Les lois et pratiques traditionnelles des Premières Nations sont tributaires de la protection des poissons et de leur habitat.

D. Le gouvernement du Canada n'agit pas en gérant responsable des ressources canadiennes.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appellent le gouvernement du Canada à modifier la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation* pour légiférer en matière de prévention, de restauration ou de compensation en ce qui a trait à tout dommage à l'habitat des poissons.

2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de favoriser un dialogue national sur les mesures que peuvent prendre les Premières Nations pour mieux protéger l'habitat des poissons au Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

3. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de rechercher des ressources pour pouvoir débattre des modifications à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection de la navigation* et les analyser de façon plus approfondie.
4. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de veiller à ce que le ministère des Pêches et des Océans s'engage à poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'« aucune perte nette » en ce qui a trait à l'habitat.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL